

Politique sur le harcèlement en milieu de travail

souhaite se conformer à ses obligations légales reliées à la *Loi sur les normes du travail* et fournir un milieu de travail exempt de toutes formes de harcèlement et de discrimination à tous ses employés.

s'engage à utiliser des moyens raisonnables pour prévenir ou faire cesser toute forme de harcèlement dans le cadre du travail chaque fois qu'un tel comportement lui sera signalé.

Chaque employé a la responsabilité de contribuer, par sa conduite, à maintenir un climat de travail sain et exempt de harcèlement physique, psychologique ou sexuel. Aucune forme de harcèlement physique, psychologique et sexuel ne sera tolérée de la part d'aucun membre du personnel.

s'engage à fournir un environnement de travail :

- Sécuritaire
- Exempt de toute forme de harcèlement
- Professionnel
- Où toute personne sera traitée avec respect
- Qui prévient le harcèlement physique, psychologique ou sexuel au travail tel qu'il est défini par la *Loi sur les normes du travail*
- Qui fait cesser immédiatement le harcèlement physique, psychologique ou sexuel lorsqu'une telle situation est portée à sa connaissance.

Voici des exemples de situations qui ne seront pas tolérées et qui amèneront directement aux mesures disciplinaires qui pourront aller jusqu'au congédiement :

- Blagues offensantes à caractère racial ou sexuel
- Langage grossier, abusif et sexiste
- Intimidation, humiliation, dénigrement
- Mépris
- Menace verbale ou physique, chantage
- Exclusion, rejet
- Sarcasme, insulte
- Diffusion de rumeurs
- Colère inappropriée, contestation constante
- Agression verbale ou physique

Tout employé qui croit être la cible de comportements ou gestes inappropriés ou malveillants doit s'adresser, en toute confidentialité à :

pour lui demander d'intervenir en vue de régler la situation rapidement.

Je, (nom en lettres moulées) _____, reconnais avoir lu cette politique et je comprends bien toutes les conditions de celle-ci.

Signature de l'employé : _____ Date : _____